

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 14 Avril 2022

Délibération n°20220414_07

Nombre de conseillers communautaires:

En exercice : **70**

Présents : 46

Suppléants : 1

Pouvoirs : 9

= **VOTANTS : 56**

- dont « pour » : 56

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Objet : CULTURE : attribution de subventions dans le cadre du dispositif d'aides culturelles

Le jeudi 14 avril 2022, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 08 avril 2022, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de Val-de-Bonnieure.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia - COMBAUD Alain GIRAUD-BERNARD Eric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – LIZOT Jackie - AGUESSEAU Norbert – MAINGUET Martine – BLANCHON Alain - BOIREAUD Philippe – KAUD Pascal – TEXIER Didier – CRINE Jean-Jacques GAGNAIRE Marie-Claire – CHAUSSEPIED Pierre – LAMAZIERE Véronique - PAPILLAUD Sonia - CROIZARD Christian - CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques - PINEAU Francine - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - GIROUX-MALLOT Françoise – BORDES Jean-Jacques – VIGNET Aurélie - CLAVAUD Gérard – TEILLET Anne BONNET Franck – DANEDE Laurent - VERGNAUD David – BOUCHET Eric - LACROIX Aurélie - BOURABIER Jacques ETIENNE Murielle - SOURY Christine - POTEL Maryse - LASBUGUES Elisabeth - PINTUREAU Romain - CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella – MAGNANT Jocelyne – MAGNANT Jacques – JÉROME Géraldine.

Suppléant remplaçant un titulaire :

1-BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy

Pouvoirs :

1-BOIZUMAUULT Sylvie pouvoir à TEXIER Didier

2-PERCHE Marie-Annick pouvoir à SOURY Christine

3-BORNE Bernard pouvoir à KAUD Pascal

4-DUGOIS Dominique pouvoir à LAMAZIERE Véronique

5-THURU Marie-Danièle pouvoir à CROIZARD Christian

6-LEMAIRE Marie-Claude pouvoir à CROIZARD Christian

7-MUGNIER Pierre-Hermann pouvoir à SOURY Christine

8-DE LUSTRAC Jean-Marc pouvoir à POTEL Maryse

9-CAMY Bruno pouvoir à LASBUGUES Elisabeth

Absents excusés : DURAND Jean-Louis - SEVRIT Raymond.

Absents non excusés : COYAUD Pierrick – FLAUD Yves – CECCHIN Catherine – PERRON Michelle - HENTRY Jimmy BEAU Jean-Yves – JEUNE Karine – CHARRIAUD Sébastien - FAURE Sigrid – ROUMAGNE Magalie - MAHÉ Jacques GOYAUD Philippe.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : CULTURE : attribution de subventions dans le cadre du dispositif d'aides culturelles

Vu la délibération n°20190404_03 en date 04 avril 2019 approuvant les nouvelles modalités d'attribution des aides culturelles communautaires,

Vu les propositions issues du bureau communautaire du 21 et du 29 mars 2022 et de la commission culture et patrimoine du 22 février 2022,

Monsieur le Vice-Président en charge de la communication, de la culture et du patrimoine rappelle que la communauté de communes dispose d'un règlement pour l'attribution de subvention dans le cadre de la programmation d'évènements culturels par des associations ou des collectivités.

Il rappelle les principaux critères d'attribution des aides communautaires :

- ✓ Montant de la subvention maximum « événement culturel isolé » : 20 % des dépenses éligibles plafonnée à une aide maximum de 500 € pour un événement « isolé ». Possibilité d'en bénéficier tous les 2 ans.
- ✓ Montant de la subvention maximum « festival » : 20 % des dépenses éligibles et aide maximum de 2000 € pour un « festival ». Possibilité d'en bénéficier tous les ans.

Monsieur le Vice-Président en charge de la communication, de la culture et du patrimoine expose les demandes de subvention culturelle et propose d'attribuer les aides culturelles suivantes :

Association Arts et jardins Clairifontains

Intitulé du projet : Montpapl'Art
Dates : 16 et 17 juillet
Montant total de l'opération : 8 374,00 €
Montant éligible : 3 382,00 €
Montant de l'aide pour le dispositif « Festival » : 676 €

Association DomRémiCarré

Intitulé du projet : Festival musiques anciennes
Dates : juillet et août 2022
Montant total de l'opération : 14 987.20 €
Montant éligible : 11 754 €
Montant de l'aide pour le dispositif « Festival » : 2 000 €

Association Mémoires d'en faire – FALM Théâtre

Intitulé du projet : proposer 5 représentations théâtrales
Dont 2 sur Cœur de Charente à Mansle et Aussac-Vadalle
Période : du 23 avril à fin octobre 2022
Montant total de l'opération : 3 248 €
Montant éligible : 1748 €
Montant de l'aide pour le dispositif « manifestation ponctuelle » : 349 €

Mairie Cellefrouin – concert Owa

Intitulé du projet : concert dans l'abbatiale

Date : 9 septembre 2022

Montant total de l'opération : 2 331 €

Montant éligible : 2205 €

Montant de l'aide pour le dispositif « manifestation ponctuelle » : 441 €

Subvention supplémentaire de 500€ dans le cadre de la programmation Art roman

Monsieur le Vice-Président rappelle en outre que conformément au règlement en vigueur, les dossiers doivent être déposés au plus tard le 15 mars de l'année d'organisation de la manifestation culturelle et précise que pour les dossiers déposés au-delà de cette date, la collectivité se réserve la possibilité d'octroyer son soutien financier sous réserve de la disponibilité des crédits dédiés au dispositif.

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité décide :

- ***D'ATTRIBUER les aides précitées aux porteurs de projet ;***
- ***D'INSCRIRE les crédits au titre du budget primitif 2022 ;***
- ***D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à réaliser tout acte en découlant.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian CROIZARD

